

ASSEMBLEE GENERALE DU CGOS DU 12 JUIN 2014

Le jeudi 12 juin, l'Assemblée Générale du CGOS s'est tenue en présence de l'ensemble de nos camarades issus des 16 délégations régionales CGOS.

Après le rapport d'activité du Président, chacune des organisations est intervenue pour faire part de son analyse sur la situation du CGOS.

Vous trouverez joint à ce compte rendu l'intervention faite au titre de notre Fédération.

Les chiffres du CGOS

Pour mémoire, la répartition des contributions entre l'enveloppe nationale d'une part et les enveloppes régionales d'autre part, est la suivante :

75 % pour l'enveloppe nationale
25 % pour les enveloppes des comités régionaux.

Le montant total des contributions comptabilisées au cours de l'exercice 2013 est de 355 891 114 €, soit 1,6 % par rapport à 2012.

Soit : 266 915 499 pour l'enveloppe nationale
88 975 615 pour les enveloppes régionales.

Les prestations nationales

Prestation Etudes – Education – Formation

→ 92 Millions d'euros versés (85,5 en 2012).
Pour 458 000 bénéficiaires

Prestation Maladie

→ 76 Millions d'euros versés
51 000 agents bénéficiaires

Prestation Naissance - Adoption

→ 6 Millions d'euros
35 000 bénéficiaires

Prestation Départ en Retraite

→ 33 millions d'euros versés
21 000 agents bénéficiaires

Prestation Mariage

→ 3 400 millions versés
12 000 agents bénéficiaires

Prestation Décès

→ 3 400 millions d'euros versés
4 676 agents bénéficiaires

Aide à la démarche préalable à l'adoption

→ 256 millions d'euros versés
130 agents bénéficiaires

Prestation Congé de présence parentale

→ 1 100 millions d'euros versés
665 agents bénéficiaires

Prestation Enfant Handicapé

→ 4 22 millions d'euros versés
5 700 agents bénéficiaires

Les Prestations Régionales

Les montants versés pour 2013 s'élèvent à 47 millions d'euros.

Prestation Petite Enfance

→ 15 Millions d'euros versés
70 000 enfants

Prestation Vacances

→ 20 millions d'euros versés
180 000 agents bénéficiaires

Prestation aux Retraites

→ 3 200 millions d'euros versés
16 000 agents bénéficiaires

Aides exceptionnelles non remboursables

→ 6 200 millions d'euros versés
8 452 agents bénéficiaires

Aides remboursables régionales

→ 23 millions d'euros versés
9 000 agents bénéficiaires

Le taux d'impact (nombre d'agents en activité ayant bénéficié au moins une fois de l'octroi du CGOS au cours de l'année rapporté à l'effectif total des établissements adhérents au CGOS est de 64 % (+ 1,94 %//2012).

Commentaires généraux

Si le taux d'impact de l'ordre de 64 % est satisfaisant, nous sommes en opposition avec la FHF et la CFDT sur la question garde 'enfants 7 – 11 ans.

Dans le prolongement des travaux menés en 2012, notamment la détermination par le Conseil d'Administration d'un cadre de référence prenant en compte les aides des caisses d'allocations familiales versées au titre de la prestation accueil d'un jeune enfant (PAJE) et la notion d'un reste à la charge de l'agent de 20 %, quatre comités régionaux ont décidé de mettre en place, à compter de janvier 2014, la nouvelle prestation Garde d'enfants de 7 à 11 ans.

En réalité la doctrine de la CFDT qui considère que cette prestation doit être calculée en prenant en compte ce qui est versé par la CAF sous forme de PAJE est une totale hérésie et nie les besoins des hospitaliers.

La CFDT continue son entreprise de détricotage des prestations CGOS, et plutôt que proposer de servir mieux les hospitaliers, considère qu'il faut servir moins car estime que les agents s'ils perçoivent des prestations CGOS et des prestations CAF peuvent s'enrichir.

Cette considération des besoins des hospitaliers est non seulement scandaleuse mais revient à démontrer une méconnaissance totale des besoins de nos collègues.

La CFDT considère sans doute qu'après le partage du travail, de la richesse et des salaires, les hospitaliers devront faire un effort en diminuant leurs prestations CGOS alors qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de leur salaire différé. (Ce qui leur est dû !).

Nous dresserons rapidement un inventaire précis du nombre d'exclus de cette prestation garde d'enfants et inviterons les hospitaliers à s'adresser aux responsables de cette mesure et à leur demander des comptes.

Pour résumer, il n'y a rien d'étonnant dans la position de la CFDT qui soutient le pacte de responsabilité et expose, au travers une confiscation de leurs droits à prestations sociales, les hospitaliers à encore plus d'austérité. Certains sont prêts à toutes les compromissions pour obtenir des postes à responsabilités, ce n'est pas dans nos habitudes et nous continuerons, pour ce qui nous concerne, dans les instances nationales comme dans les régions, à militer pour plus de prestations sociales, plus d'égalité et contrairement à la CFDT plus de solidarité avec ceux qui sont le plus en difficulté.

Le Secrétariat Fédéral